

Communiqué du Maire de Villejuif et du Président de l'OPH de Villejuif



La presse locale et l'opposition municipale ont récemment évoqué des erreurs de quittances de loyer pour certains locataires de l'OPH. Monsieur le Maire et Monsieur le Président de l'OPH souhaitent communiquer des informations objectives pour mettre un terme à toute polémique politique stérile.

En premier lieu, l'OPH de Villejuif souhaite renouveler ses excuses auprès des personnes concernées qui ont effectivement pu s'inquiéter.

Cependant, il convient de préciser qu'il s'agit de 23 appels de loyer erronés sur les 3183 logements de l'OPH. L'erreur porte donc sur 0,72% des appels de loyer. L'erreur est donc extrêmement limitée.

À cette heure, chacun des 23 foyers concernés par cette erreur a eu un échange téléphonique ou un rendez-vous avec un représentant de l'OPH. Les foyers concernés sont invités à régler le montant de leur loyer habituel, les quittances et les écritures comptables sont déjà en cours de modification.

Contrairement à ce qu'indique le Conseiller Départemental PCF sur sa page facebook, à aucun moment les sommes n'ont été prélevées sur les comptes bancaires des locataires. Il n'a donc jamais pu être question de comptes bancaires bloqués ou d'AGIOS, le Conseiller Départemental PCF essaye manifestement d'inquiéter inutilement les locataires pour déclencher une polémique politicienne.

De même, le Conseiller Départemental PCF évoque également « une privatisation de l'OPH » qui serait à l'origine d'une hausse de loyer ! Cette déclaration est tellement outrancière que chacun comprend qu'il y a ici tentative de créer une polémique politicienne et que cet élu n'hésite pas à recourir aux « *fake news* ». En effet, le Maire de Villejuif et le Président de l'OPH veulent rappeler que depuis le changement de majorité municipale en 2014, l'édition des appels de loyers a été confiée au SIIM 94 (Syndicat Intercommunal pour l'Informatique Municipal). Créé en 1974, le SIIM est bien un syndicat intercommunal, organisme public, actuellement présidé par M. Jean-Michel Arberet, adjoint au Maire (PCF) dans la Ville d'Arcueil.

Enfin, il convient de préciser que les 23 erreurs de loyers évoquées sont liées à l'enquête SLS réalisée chaque année par tous les bailleurs sociaux. Par cette enquête, les bailleurs vérifient chaque année que les locataires entrent toujours dans les critères de revenus pour bénéficier du logement social. En cas de dépassement de revenus, un « supplément de loyer solidarité » (SLS) est appliqué rétroactivement au 1^{er} janvier de l'année en cours. Ainsi, 77 locataires se sont vus appliqués ce surloyer avec effet rétroactif et ont donc, à raison, reçu un appel de loyer augmenté de ce SLS rétroactif. Les 23 erreurs de loyers étaient liées à l'application de ce dispositif SLS, soit que ces locataires n'ont pas communiqué en temps et en heure les éléments justifiant du respect des plafonds de ressource, soit que ces éléments ont été omis.

Les choses sont désormais parfaitement rentrées dans l'ordre. Sur la base de ces éléments objectifs, le Maire et le Président de l'OPH appellent les élus d'opposition à cesser d'instrumentaliser politiquement cette situation.

Franck LE BOHELLEC

Elie YEBOUET

Maire de Villejuif
Conseiller régional d'Île-de-France

Président de l'OPH de Villejuif
Conseiller municipal de Villejuif